

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal de la Ville de Montmagny tiendra une séance extraordinaire le lundi 12 décembre 2022, à 18 h 30, en la salle du conseil, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est, à Montmagny, pour adopter le budget de l'année 2023 et le programme triennal des immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget ou le programme triennal.

Fait à Montmagny, ce deuxième jour du mois de décembre 2022.

La directrice du greffe, des
affaires juridiques et de l'urbanisme,



Karine Simard, avocate